



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 créée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiqian@gmail.com Site web : <http://chentaaji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*

FICHE D'INSCRIPTION Année sportive 2021-2022

Nom et Prénom :

Photo

Date de naissance :

- Date du passeport sportif (si vous l'avez) :
- N° licence FFK :
- Grades Arts Martiaux de Chine (avec date) : JI / DUAN
- Autre pratique sportive, grades, diplômes :

Tel fixe :

Tel mobile :

Adresse e-mail :

Adresse postale :

Je m'inscris au(x) cours de :

TAIJI QUAN Lundi ☐ Vendredi ☐

LIAN GONG Jeudi ☐ Vendredi ☐

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

Lieu d'hospitalisation en cas d'accident :

Toutes les rubriques doivent être renseignées et le certificat médical impérativement joint. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Certificat médical ☐ Licence ☐ Règlement ☐ Fiche d'inscription ☐



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 créée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiquan@gmail.com Site web : <http://chentaïji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*

LICENCE et ASSURANCE

Le TAIJQUAN est une pratique sportive autant que de maintien de l'équilibre corporel et psychique, ses mouvements sont doux et votre professeur et ses assistants sont formés et respectueux de l'éthique des arts martiaux. Nous tenons cependant à ce que notre club prenne toutes les dispositions nécessaires à votre bien-être et votre sécurité.

En prenant votre licence vous bénéficiez des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFKDA. Vous pouvez également souscrire à une assurance complémentaire "accident corporel " pour un coût de 0.75 euros. Pour cela lorsque vous remplissez votre licence, choisissez la case : "adhérer à l'assurance"

Notre club est couvert par l'assurance de la Fédération française de Karaté et Disciplines Associées auprès de ALLIANZ par l'intermédiaire de la Mutuelle des Sportifs MDS.

N° contrat 43.275.479 ALLIANZ 87 rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>

CERTIFICAT MEDICAL

Nouvel adhérent : Un certificat médical de « non contre indication à la pratique du TAICHI » est à fournir (en feuille libre ou inscription sur le passeport sportif)

Adhérent déjà licencié FFK : Pour la pratique du taiji, le certificat médical est maintenant valable pendant une durée de 3 ans.

Cependant : vous devez renseigner le questionnaire joint (majeur ou mineur). Si vous avez répondu OUI à une des questions alors vous devrez fournir un certificat médical. Vous ne communiquerez pas au club le résultat de votre questionnaire pour une raison de confidentialité.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions et que vous avez un certificat médical de moins de 3 ans alors vous n'avez pas besoin de le renouveler, vous remettrez au club l'attestation sur l'honneur en même temps que votre demande de licence remplie.

<https://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2021/07/CIRCULAIRE-007-Certificat-medical-et-questionnaire-de-sante-.pdf>

Vous pouvez consulter le règlement médical pour les contre indications (pages 28-29):

https://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2014/09/reglement-medical_21092012.pdf



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 créée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiwan@gmail.com Site web : <http://chentaiji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*

Mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021 <https://www.ffkarate.fr/le-pass-sanitaire-dans-le-sport/>

Le PASS SANITAIRE est obligatoire en espace sportif extérieur, intérieur et espace public pour les pratiquants de sport loisir et compétition.

Dès le premier essai, afin d'assurer une pratique en sécurité à nos adhérents et afin de respecter les consignes gouvernementales nous vous demanderons de présenter l'un ou l'autre de ces documents à la présidente du club et dirigeante de l'association :

Suite à la publication du décret n° 2021-1059, à partir du lundi 9 août, le pass sanitaire devient obligatoire dès le premier entrant dans les équipements recevant du public couvert ou de plein air (ERP de type X ou PA) : stade, gymnase, piscine... que ce soit pour un entraînement, de la pratique libre en club ou de la compétition, ainsi que lors des événements sportifs dans l'espace public (lorsqu'il y a un contrôle de l'accès des personnes). L'application de cette mesure est une mesure gouvernementale obligatoire qui vise à combattre la pandémie et éviter de nouvelles fermetures d'équipements et d'activités à l'avenir.

- **Qui est soumis au pass sanitaire ?** Les pratiquants majeurs à partir du 09 août • Les salariés, bénévoles et dirigeants à partir du 30 août • Les pratiquants mineurs de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre
- **Qu'entend-ton par « pass sanitaire » ?** Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :
 1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca). 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) . 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
 2. Le certificat de test négatif de moins de 72 heures
 3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6

PORT DU MASQUE : Il n'est pas obligatoire pour les personnes disposant d'un PASS SANITAIRE. Il est conseillé, son utilisation restant une barrière efficace. Il peut toutefois être rendu obligatoire par décision préfectorale.

Les personnes ne pouvant pas s'inscrire à la rentrée parce que ne pouvant pas répondre aux dispositions fixées seront les bienvenus après la crise sanitaire. Les inscriptions au club se font toute l'année.



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 créée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiquan@gmail.com Site web : <http://chentaiji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*

Merci de renseigner cette partie pour les statistiques du club

Comment avez-vous connu le club :

- ☐ Forum association
- ☐ Publicité
- ☐ Autre (à préciser) :

❖ Souhaitez-vous participer :

- ☐ Aux compétitions OUI - NON
- ☐ Aux démonstrations : OUI - NON

❖ Désirez-vous passer les grades (indiquez lesquels grades intermédiaires (5ème au 1^{er} JI) - ceinture noire (DUAN)

- ☐ OUI
- ☐ NON

REGLE DE CONFIDENTIALITE

Afin de pouvoir communiquer sur nos activités dans les communes et aux différents niveaux de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, nous souhaitons pouvoir utiliser les photos et vidéos réalisées lors de nos manifestations.

Le pratiquant ne souhaitant pas figurer sur les documents de communication du club devra s'abstenir de son propre chef de figurer sur les prises de vue.

J'accepte - je n'accepte pas (*barrer la mention inutile*)

- De figurer sur les vidéos, les photos qui seront utilisées sur les documents à destination des élèves : plaque de présentation, affiches.

J'accepte - je n'accepte pas (*barrer la mention inutile*)

- De figurer sur les photos qui seront utilisées pour un article de journal et sur un site internet

Il est strictement interdit d'utiliser les documents écrits, supports de cours, photos ou films en dehors de l'usage interne au club.

Le bureau de l'association ROUGE CEDRE est à votre disposition pour toute information supplémentaire, par courriel ou téléphone.

Je reconnais avoir lu entièrement ce document et celui concernant le règlement médical

A :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 créée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiqwan@gmail.com Site web : <http://chentaiji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*

INFORMATIONS A CONSERVER

Association ROUGE CEDRE

Site web : <http://chentaiji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>

Contact professeur : Christine Ripart 06 14 58 40 99 rougecedretaijiqwan@gmail.com

Contact administratif : secretariatrougecedre@orange.fr

LES COURS

Professeur : Christine Ripart Ceinture Noire 4^{ème} Duan WUSHU BEES1 CQP

**Disciple française certifiée pour l'enseignement du taiji Chen par CHEN XIAO WANG 9^{ème} DUAN 19^{ème} génération de la famille Chen
WCTAFB - World Chen Taiji Association France Bretagne -**

Assistants du professeur : Véronique Pataud 2^{ème} DUAN WUSHU et DAF

Georges BREST 2^{ème} DUAN WUSHU et DAF

Francoise GEFFROY MOINEAU 2^{ème} DUAN WUSHU

Alain FOUGERAT : 2^{ème} Duan WUSHU et DAF

Enza CASSARO : 2^{ème} Duan WUSHU

LUNDI TAIJI SANTE APA - TAIJIQUAN

**16h30 à 17h30 TAIJI SANTE avec ordonnance Activité Physique Adaptée –
début du cours le lundi 20 septembre**

Gymnase BRIZEUX 23 rue du 65^{ème} RI à Vannes

18h00 à 19h30 TAIJIQUAN Enchaînement long LAO JIA YI LU et épée avec le professeur

Salle motricité de la Maison des Associations à Kercado, 31 rue Guillaume le Bartz 56000 VANNES

MERCREDI TAIJIQUAN

Le cours reprendra à la fin de la période des restrictions sanitaires

18h00 à 19h30 Forme courte en 19 mouvements de Chen Xiao Wang, Forme éventail Chen 24 mouvements avec assistants du professeur Véronique PATAUD et Georges BREST

Dojo de la Maison des Associations à Kercado, 31 rue Guillaume le Bartz 56000 VANNES

JEUDI LIAN GONG

8h30 à 10h00 LIAN GONG avec assistant du professeur Alain FOUGERAT

Salle des fêtes Centre Bourg 56860 SENE

VENDREDI LIAN GONG et TAIJIQUAN

17h30 à 18h30 LIAN GONG 2^{ème} série avec le professeur

18h30 à 20h TAIJI QUAN : LAOJIA YILU forme longue, TUI SHOU, ARMES du Taiji

20h à 20h30 TAIJI QUAN : LAOJIA ERLU (Poing Canon)

Gymnase Yvonne Sauvet, rue J.M Allanic 56000 VANNES



ASSOCIATION ROUGE CEDRE loi 1901 crée le 11 mai 2006 n°0563340990

Siège social : Maison des Associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes

Etablissement APS n° ET000663 n° agrément 5651232 du 19 janvier 2011

L'Association est affiliée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées – FFKDA – Arts Martiaux de Chine

*Courriel : rougecedretaijiqian@gmail.com Site web : <http://chentaiji-rougecedre.fr> <https://www.facebook.com/ripart.christine>
contact téléphonique : 06 14 58 40 99*